



Procès-verbal du Conseil général du 11 octobre 2023

ORDRE DU JOUR

Première partie

- Présentation par la Fondation Equitim d'un projet de financement pour la rénovation de l'auberge communale et de la maison « Bassin »

Seconde partie

- Présentation du nouveau fonds de Région de Nyon pour une mobilité collective et innovante pour la période 2024-2034 par MM. Gérard Produit, Responsable politique en charge de la mobilité à la Région de Nyon et Boris Mury, Secrétaire Général

Troisième partie

- 1 Partie statutaire
- 2 Préavis municipal n°4-2023 : Arrêté d'imposition 2024
- 3 Communications de la Municipalité
- 4 Divers et propositions individuelles

PRÉSENTATION PAR LA FONDATION EQUITIM

M. Luc Mouthon rappelle le parcours de la Municipalité concernant les projets pour la rénovation de l'Auberge et de la maison « Bassin ». Ceux-ci sont depuis plusieurs années dans les discussions, des ébauches d'idées ont été faites.

M. Luc Mouthon présente MM. Jean-Pierre Deriaz et Clément Lambert de la fondation Equitim, fondation pour le logement d'utilité publique (<https://fundim.ch/equitim>).

M. Clément Lambert nous explique ce qu'est la fondation. Celle-ci est une fondation de placement qui gère les fonds des caisses de pension romandes, notamment celui de la romande énergie, du Centre Patronale, de la caisse Inter-Entreprise de prévoyance professionnelle et de la Fédération vaudoise des entrepreneurs. Au total, ce sont cinq investisseurs qui mettent à disposition les fonds. La fondation a été fondée en 2015 et a



pour but premier de promouvoir des logements pour la classe moyenne (loyers accessibles et abordables). Elle a acquis une quinzaine d'immeubles pour une fortune de 180 millions.

La fondation est constituée du conseil de fondation, d'un comité de placement composé d'une personne de chaque caisse de pension (gère les placements, accepte ou non les investissements) et d'une société de gestion qui gère toute l'opération immobilière (tâches déléguées par les deux premiers). Elle est contrôlée par un organe étatique, la commission de haute surveillance de l'approbation prévoyance professionnelle.

L'équipe opérationnelle, dont fait partie Monsieur Lambert, est une petite équipe. Pour chaque projet, une équipe de mandataire (ingénieur, architecte,...) est créée et ensuite, ils cherchent les entreprises locales.

Plusieurs projets ont été réalisés par Equitim : logements, commerces, infrastructures publiques,

Le modèle de partenariat est simple : Equitim est un partenaire pour la commune afin que les projets se réalisent et que cette dernière puisse proposer des logements abordables à ses citoyens. Pour y arriver, la fondation utilise la DDP (droit de superficie qui est distinct et permanent). Cela veut dire que la commune conserve son terrain et qu'elle cède une servitude à Equitim pour le bâtiment (investissement, travaux, rénovation).

Les différents avantages de ce système : la commune garde son patrimoine foncier et cela permet une valorisation du terrain sans un investissement financier de la commune. De plus, cette dernière est impliquée dans toutes les étapes du développement. Il n'y a aucune contrainte administrative et juridique car la fondation s'occupe de tout.

Comment on y arrive ? Comme Equitim est une fondation, elle a donc une incidence fiscale intéressante. C'est une petite équipe avec des coûts optimisés : il n'y a pas de volonté de faire de la marge, les coûts sont fixes. Les institutions de prévoyance demandent un rendement participatifs qui leur permet de financer les rentes futures. Les immeubles sont construits de manière rationnelle : ils se réfèrent au label énergie supérieur P, les constructions sont faites pour durer avec des matériaux de construction durables. Finalement, il est possible de proposer des loyers de dix à trente pour cent inférieur au prix du marché sans cautionnement, ni subvention de la part de la commune.

L'implication de la commune est dès le départ : définition du besoin ? Du type de logement ? Ensuite, il y a l'élaboration du projet avec un architecte et la mise à l'enquête. La réalisation est faite par des entreprises locales et régionales, aucune entreprise hors du périmètre du district ne sera prise.

L'exploitation est assurée par Equitim de bout en bout (charges d'entretien, pérennité de l'ouvrage). La commune n'aura pas à subir les désagréments de l'exploitation.



Présentation de différents projets à Cossonay et sur l'Arc lémanique (Chexbres, Duiller, Blonay, Lavigny, Echallens).

La fondation a déjà rencontré la Municipalité afin de parler du projet de rénovation, dans le but de s'associer et de conserver l'activité de l'auberge.

M. Eddy Antonelli demande quelle sera la durée du DDP éventuel ? Et qu'advient-il ensuite du bâtiment ?

M. Clément Lambert répond que la durée du DDP est calculée en fonction des périodes de rénovation : il faut rénover tous les 25-30 ans. Donc la durée minimum d'un DDP est de 75 ans et le maximum est de 100 ans. La fondation préconise d'avoir trois cycles de rénovation car à chaque projet, il y a un fonds de rénovation. A la fin du droit de superficie, si la commune souhaite reprendre le bâtiment, il sera tout à fait en bon état.

M. Jean-Pierre Deriaz a demandé à participer avec la fondation en tant qu'ambassadeur auprès des communes car il est convaincu par ce système. Ce ne sont pas des promoteurs immobiliers. Les institutions qui fournissent des fonds sont des caisses de pension cantonales et elles ont décidé d'injecter une part de leurs revenus (cotisations des assurés) dans les bâtiments au service de la classe moyenne. Ceci se fait également en impliquant les communes et en étant au service des citoyens. Les partenaires veulent un rendement négocié et correct. La commune évite de passer par un emprunt et cela n'implique pas les marchés publics.

M. Gaston Von Niederhäusern demande si la commune peut réacquérir le bâtiment après le DDP, oui mais à quel prix ?

M. Clément Lambert répond que ceci sera bien inscrit dans la servitude. Ce n'est ni la commune, ni Equitim qui fixe le prix. Ce sera un expert qui déterminera sa valeur à ce moment-là. Il est également possible à Equitim de poursuivre son partenariat ou de racheter le terrain.

M. Jean-Daniel Durussel demande si la commune aura encore son mot à dire, pourra-t-elle encore intervenir auprès d'Equitim ?

M. Clément Lambert répond que pour la gérance de chaque projet, il y a un appel d'offre, ce n'est pas la fondation qui gère en interne. La commune aura donc son mot à dire pour choisir les locataires.

M. Jean-Daniel Durussel trouve que le type de bâtiment proposé aujourd'hui ne sera pas aussi solide qu'avant et peut-être qu'il ne tiendra pas 100 ans. Est-ce que les murs vont être détruits ?



M. Clément Lambert répond que l'on en est pas encore là, il n'y pas encore de projet. Le but est de garder le bâtiment.

M. Luc Mouthon complète et répond que oui le but est de garder les murs. Si l'on doit casser les murs, on aura un souci de limite et ce n'est pas le souhait de diminuer la surface du bâtiment.

M. Guy Humbert a compris que la commune avait le choix concernant les locataires mais pour le choix du tenancier ? Et pour les logements, avec le bruit de l'Auberge, de la route, comment attirer de futurs locataires ?

M. Clément Lambert répond que oui, pour le choix du tenancier, la discussion se fera en concertation avec la commune. Pour les logements, on verra. Il n'y pas de logement parfait.

M. Luc Mouthon précise qu'à côté d'une route, on a des nuisances. L'attrait de ces logements est aussi autre. On a d'autres bâtiments à Marchissy qui sont proches des routes.

M. Eddy Antonelli demande qui fixe les loyers ? Et concernant le choix des mandataires ?

M. Clément Lambert répond que la détermination des loyers se fixe d'un commun accord avec la commune pour autant que les critères économiques soient respectés. Pour le choix des entreprises, Equitim soumet des listes à la commune. Cette dernière peut également proposer des entreprises. Elles sont mises en consultation en marché privé. Il y a toutefois quelques contraintes : que les entreprises paient leurs charge sociales, aucun travail au noir. A prix égal, on choisit le plus local.

M. Christophe Bovy comprend que c'est une fondation qui vient au secours des communes. Ceci l'inquiète pour le futur, à savoir si la commune demande d'intervenir sur autre chose que des logements, par exemple un réservoir ?

M. Clément Lambert répond qu'Equitim n'est pas figé, c'est un partenaire innovant. Il faudrait étudier le projet.

M. Christophe Bovy reprend qu'un réservoir est une infrastructure d'approvisionnement, donc de première nécessité.

M. Clément Lambert précise qu'il peut aider la commune à trouver des financements mais Equitim n'a aucune légitimité à l'exploiter.

M. Michel Jotterand demande pour l'Auberge communale si la commune peut intervenir sur les horaires ou les jours d'ouverture par exemple ?



M. Clément Lambert répond que cela dépendra du cahier des charges établi lors de la recherche d'un tenancier.

M. Stéphane Gabriel demande quelle valorisation du terrain la commune, en tant que propriétaire foncier, peut-elle en retirer ? Est-ce que cela est établi lors du transfert de l'immeuble ou en fonction du temps ?

M. Clément Lambert précise que cela concerne la contre-partie au terrain et à l'investissement qui est fait. La clé est les loyers qui seront perçus. Le rapport entre l'investissement, les loyers et l'attente de rendement des investisseurs sera en fonction du projet. Equitim investit tout en fonds propres, donc n'est pas soumise aux taux hypothécaires. Les loyers vont progresser avec le coût de la vie. Tout est fixé avec ISPC (indice suisse des prix à la consommation).

M. Stéphane Gabriel répond donc que c'est évolutif en fonction du marché, il n'y a de base fixée au départ et qui n'est pas rediscutée.

M. Clément Lambert répond que des règles de base seront fixées mais cela reste toujours un partenariat. Les loyers seront fixés à la base avec dix à trente pour cent de moins par rapport au prix du marché. Ensuite, nous sommes soumis au droit du bail : on ne peut pas augmenter comme on le souhaite. Les logements seront au bénéfice de la classe moyenne : les investisseurs le demandent, cela fait partie de leur philosophie.

M. Stéphane Gabriel précise que la commune a toujours le souci financier, donc si les loyers ne rentrent pas, elle a une rentrée d'argent plus faible.

M. Clément Lambert répond que quand la fondation s'engage, elle garantit. Les conditions sont négociées au départ.

M. Jean-Daniel Durussel parle des problèmes d'approvisionnement d'eau. Il demande à la Municipalité de tenir compte de cela pour le projet. Soit on met les moyens, soit on n'a plus d'auberge. Il a fait le tour des villages et la commune est en tête pour le manque d'eau. Pour lui, ceci est le critère numéro un.

M. Laurent Berseth rebondit sur la location du terrain : il n'y en aura pas mais il y aura une participation qui sera redonnée à la commune selon ce qui est établi / garanti sur le temps défini ?

M. Clément Lambert répond que cela est plus complexe. En fonction du projet et de l'investissement qui est donné, il y a une proportion juste et équitable entre cet investissement et la location du terrain. Comme l'esquisse de projet n'est pas finalisée, il n'est pas possible de se prononcer là-dessus.



Mme Yvonne Ritter-Humbert rebondit également sur la rentabilité pour la commune. Il n'y aura donc pas de rente annuelle, un pourcentage au DDP par rapport au prix du terrain ? Si les loyers sont abaissés par rapport au marché : la commune « finance » donc avec le DDP cette diminution des loyers ?

M. Clément Lambert répond qu'il faut d'abord établir le projet. Ensuite on sera en mesure de dire qu'il y a telle surface qui peut être louée à tel montant et il y a tant d'investissement de travaux. Equitim fournit la rente en fonction de ces critères : rentabilité, fonds investis en fonction des éventuels loyers qui seront perçus. Le but est de faire perdurer une activité sociale, faire bénéficier les citoyens de loyers modérés et de garder le bâtiment. Pour l'instant, nous ne savons pas si la commune touchera de l'argent.

M. Jean-Pierre Deriaz précise que toute la problématique de cette rénovation est là. Le terrain a droit à une rente. Mais qu'est-ce qu'on réinvestit pour diminuer les loyers ? Le projet est encore aux prémices. La volonté communale est de garder un lieu de vie et de garder les jeunes et les anciens dans le village.

M. Michel Jotterand demande si le bâtiment est racheté par la fondation ou fait-il partie du DDP ?

M. Clément Lambert répond que le bâtiment existant fait partie du droit de superficie. Sa valeur, à ce jour, reste une somme modique. C'est mieux qu'il reste en « main communale ». Equitim reste dans la durée.

M. Eddy Antonelli demande donc si le bâtiment doit être donné ?

M. Clément Lambert répond que ce n'est pas prévu d'avoir une revalorisation du bâtiment. Ce projet-ci reste un petit projet donc ce n'est pas avantageux pour les investisseurs de le racheter.

M. Arnaud Pernet demande si les règles du jeu sont fixées dès le début pour les 75-100 ans ou revues à toutes les étapes de rénovation ? Et la Municipalité aura changé dans 25-30 ans...

M. Clément Lambert répond que le droit de superficie est distinct et permanent. Les principes de bases sont fixés par acte notarié et certaines choses peuvent être rediscutées.

M. Jean-Daniel Durussel demande où l'on peut vérifier les statuts de la fondation, sur zefix.ch ? Et si cela se termine ?



M. Clément Lambert répond oui à la première question. Si cela se termine, plusieurs cas sont possibles. La fondation s'arrête et revend ses droits de superficie : à la commune ou à ses investisseurs et continuent selon les mêmes règles établies.

M. Jean-Daniel Durussel demande si la fondation est garantie par l'état de Vaud ?

M. Clément Lambert répond que non car Equitim fonctionne cent pour cent avec des fonds des caisses de pension. Donc il n'y a pas nécessité à être garantie.

M. Luc Mouthon précise que les conseillers vont recevoir un préavis. Celui-ci portera uniquement sur le DDP. Ensuite quand celui-ci sera accepté, il sera possible de partir dans un projet pendant environ huit mois.

M. Jean-Emile Humbert précise que l'état de l'Auberge est dans un état critique et la maison « Bassin » n'est pas en meilleur état. Cela devient urgent.

M. Eddy Antonelli dit qu'il existe des DDP où la commune reste propriétaire. Est-ce envisageable ?

M. Clément Lambert répond que les investisseurs doivent être d'accords. On ne le propose pas au vu de la petite taille du projet, il n'y a pas d'intérêt.

M. Arnaud Pernet demande s'il a bien compris : la commune approche Equitim avec un projet. Mais lors de la présentation, il a été dit qu'il n'y avait pas de projet mais que nous devons voter sur un financement et qu'ensuite il y aura le projet ?

M. Clément Lambert précise que c'est plutôt la fondation qui vient trouver les communes pour les informer des possibilités de partenariat. En l'occurrence, lorsque l'on dit que l'on n'a pas de projet, c'est à dire un projet que l'on va mettre à l'enquête. A ce jour, il y a des projections qui ont été établies. Le projet finement établi arrivera au bout des huit mois.

M. Arnaud Pernet demande une précision concernant l'endettement de la commune. Il rappelle que l'année passée il y a eu Frs 200'000.- de revenus.

M. Luc Mouthon répond que chaque citoyen a Frs 10'000.- « sur la tête ». Les revenus de l'année passée ne sont pas suffisants pour amortir les cinq millions de dette. On augmente nos amortissements régulièrement.

M. Mike Humbert aimerait avoir une projection financière claire avant d'accepter le préavis. Qu'est-ce qu'on gagne/perd avant de laisser partir le projet chez Equitim ?

M. Luc Mouthon répond que si Equitim n'est pas là, on perd le bâtiment, c'est la réalité. Ce que l'on gagne, c'est que l'on n'investit pas.



M. Christophe Bovy demande s'il existe une commission et si elle est au courant ?

M. Luc Mouthon répond que oui la commission de gestion a déjà reçu le projet de préavis.

M. Jean-Daniel Durussel ajoute qu'il ne faut pas foncer tête baissée. Les avis divergent, c'est la démocratie.

M. Gaston Von Niederhäusern revient sur le PACOM. La commune a droit à 0.75 nouveaux habitants par année donc comment allons-nous remplir le bâtiment ?

M. Luc Mouthon répond que cela ne touche pas les rénovations, cela concerne les nouvelles constructions. Si l'on remplit les bâtiments, cela va bloquer le PACOM plus longtemps mais dans 15 ans.

M. Laurent Bersef demande si le Canton refuse la proposition faite concernant le PACOM, cela remet-il en question le projet Equitim ?

M. Luc Mouthon répond que la Municipalité est habilitée à faire une dérogation pour les bâtiments et fonction publique avec des loyers abaissés.

M. Jean-Daniel Durussel demande combien de logements sont prévus ?

M. Luc Mouthon répond que cela sera indiqué dans le préavis.

Mme la Présidente remercie MM. Clément Lambert et Jean-Pierre Deriaz pour leur présentation.

PRÉSENTATION DU NOUVEAU FONDS DE RÉGION DE NYON POUR UNE MOBILITÉ COLLECTIVE ET INNOVANTE

Mme la Présidente accueille les représentants de la région de Nyon : Monsieur Gérard Produit, Responsable politique en charge de la mobilité à la Région de Nyon et de Monsieur Boris Mury, Secrétaire Général.

M. Gérard Produit vient évoquer un projet important pour la région car probablement beaucoup de citoyens utilisent les transports publics en plaine. Ce projet de mobilité est fondamental pour la société. Il y a trop de voitures en plaine. Concernant le district de Nyon (qui est le plus motorisé de Suisse), sur 50 ans, la population a été multipliée par



quatre et le nombre de voitures par huit. Et nous n'avons pas construit de route supplémentaires. Donc à un moment, le système bloque.

En 2012, un système a été mis en place pour rabattre les pendulaires sur les quatre gares du district. La commune de Marchissy a participé à ce programme à hauteur de Frs 155.- par habitant sur cinq ans. L'objectif principal était de nouveaux aménagements pour les bus afin de rabattre les pendulaires sur les gares. 51 communes ont participé à ce programme. Cela a permis de constituer un fonds de 14 millions. Grâce à cela, il a été possible d'obtenir des subventions du Canton, de la Confédération car une ligne de bus coûte bien plus chère que le prix du billet. En effet, ce dernier ne couvre que dix à vingt pour cent des charges. Cet investissement solidaire a permis d'améliorer l'offre des transports publics de la région.

Grâce à ce programme, l'idée était d'améliorer l'offre (temps, horaire). Il a fallu également des personnes qui faisaient de la publicité, qui donnaient accès à l'information et qui incitaient à prendre les transports. Un exemple d'offre proposée était la possibilité d'avoir le 1/2 tarif CFF pour Frs 30.- pour trois mois.

Le projet avait été calibré sur cinq ans : en réalité cela a en pris dix, donc deux législatures. Qui dit changement d'autorité, dit changement de stratégie. Aujourd'hui, un nouveau programme est proposé afin de poursuivre ce projet.

Il y a dix ans, il y avait moins de tension financière dans les communes, donc la nouvelle proposition de participation est de Frs 9.- par habitant sur dix ans. Le but est d'avoir un investissement pour poursuivre le développement, d'améliorer l'offre et d'investir moins pour les infrastructures car elles ont déjà été réalisées.

La ville de Zurich est un bon exemple : la ville a mis en place des lignes de bus et ensuite elle a cherché des investisseurs. Cela a tout de suite incité les gens à prendre les transports.

Dans notre district, suite à 2012, 54 courses expérimentales dont 15 courses nocturnes ont été mises en place. Aujourd'hui, elles sont toutes viables. Il y a eu 7'000 bénéficiaires d'offres récompensant l'usage des transports publics. Des fonds ont pu être levés par la Confédération et le Canton. Sur les sept premières années de ce programme, la fréquentation a augmenté de 64 % dans les transports publics.

Aujourd'hui, le fonds est vide. Il y a une volonté de poursuivre avec l'amélioration de l'offre (ligne peu desservie), de renforcer l'offre (toutes les 30min au lieu d'1 heure par exemple) et de soutenir l'innovation pour répondre aux enjeux écologiques. Dans les Frs 9.-, l'essentiel sera utilisé pour améliorer l'offre, une partie pour le marketing et une partie pour l'innovation.

La réalité financière derrière est complexe : on ne pourra augmenter la cadence que si l'on obtient des subventions fédérales. La Confédération finance 47 % des transports publics et le Canton prend en charge les 53 % restant. La Confédération, pour financer



ces offres, fixe des règles : il doit y avoir tant de personnes sur une ligne pour avoir tant de paires de courses.

Voici un exemple : il faut 500 utilisateurs par jour si l'on veut environ 18 courses par jour. C'est cette cadence que l'on a à Marchissy : 1x par heure et 2x au moment de forte affluence. Si l'on souhaite sept paires de plus par jour, il faudra 1'000 utilisateurs. Si nous n'obtenons pas ce chiffre, la charge est à 100% pour les communes.

Dans ce nouveau projet, l'axe 1 sera l'augmentation de la cadence, le renforcement pour les week-ends. Deuxièmement, le projet de transport à la demande pourra être développé : un exemple a déjà été mis en place entre Gland et Rolle. L'avantage est que le bus ne se déplace pas s'il n'y a personne mais il se déplace quand même s'il n'y a qu'une seule personne.

Les communes dites « du haut » avaient demandé que la Région de Nyon travaille sur un projet de ligne transversale. Par exemple, pour un trajet Marchissy-Genolier, les citoyens doivent descendre à Nyon et remonter.

En 2012, le projet était de tout rabattre sur les quatre gares. Il y a environ deux ans, la Région a donc proposé le projet de ligne Crassier-St-George : refus de projet avec changement de législature en 2021. A la Région de Nyon, on remet ce projet dans le programme et à voir ensuite quand les fonds pourront être trouvés.

L'axe 2, concerne le marketing. Voici un exemple de projet : un dimanche sans voiture -> à voir sur une partie du district. Les communes sont entendues plusieurs fois par an. Cela concerne les mesures incitatives afin que le plus de personnes utilisent les transports.

M. Dominique Horn intervient avec un exemple : à 5 personnes dans les transports publics jusqu'à Nyon, cela coûte le double que de prendre la voiture et de se garer au parking Perdtemps.

M. Gérard Produit rebondit. Il est possible d'augmenter le coût des parkings pour inciter à prendre les transports. Il rappelle que le prix du bus que l'on paie couvre seulement 10 à 20 % de la charge.

M. Dominique Horn donne deux autres exemples. Si l'on fait les courses à Signy avec des packs d'eau, cela est compliqué de rentrer en transport publics. Pour arriver au Lignon à Genève, il faut changer 2x de bus après le train : le temps est doublé par rapport à la voiture.

M. Boris Mury intervient pour dire que le but est de promouvoir les transports publics et non de jeter la pierre aux citoyens qui prennent la voiture.

M. Gérard Produit rebondit. Certaines personnes n'ont pas le choix de prendre leur voiture mais on doit prévoir des places, des alternatives. On n'a pas le choix, il y a trop de voitures. Le prix n'est pas le seul argument : il y a la desserte, le nombre de changement, ...qui entrent en compte.



M. Jean-Emile Humbert répond que si l'on met un bus plus souvent à Marchissy, il faut penser aux infrastructures. Sur nos petites routes, il est parfois difficile de circuler avec les bus, les camions, les tracteurs,....

Le dernier axe 3 concerne le fonds à l'innovation. **M. Gérard Produit** est le premier « embêté » à voir les bus vides. Il n'est pas possible pour les transporteurs d'avoir deux types de véhicules, un pour les heures d'affluence et un plus petit pour les heures de faible affluence. En terme de coût, cela augmente. Gland sera pilote en Suisse pour une expérimentation de 2-3-4 navettes modulables que l'on emboîte.

Au total, les Frs 9.- par habitant pendant dix ans sur le district feront la somme de 9.3 millions. 5,4 millions seront consacrés à l'amélioration de l'offre, une partie pour le marketing et 2,4 millions pour l'innovation avec l'idée de la transition écologique.

Chaque fois que la Région dépense de l'argent, elle doit faire voter un préavis au Conseil intercommunal. Pour ce programme de mobilité, les communes territoriales concernées vont le voter jusqu'à fin 2023. Le premier janvier 2024, ce sera la mise en oeuvre du programme et en 2025-2026 la mise en service des premières courses expérimentales. Puis en 2033, le programme se termine. Ce dernier est un projet de société. **M. Gérard Produit** est conscient que les transports sont trop chers : il faut offrir des transports publics plus performants et donc ne pas mettre un frein au projet de 2012.

M. Jean-Daniel Durussel habite dans une maison haute proche de l'axe principal. Hormis les heures de pointes, il voit beaucoup de bus vide. Il faudrait donc un petit bus.

M. Gérard Produit répond qu'il faudrait deux bus pour une ligne et donc si l'on veut un grand bus et un petit bus cela est très coûteux.

M. Jean-Daniel Durussel rebondit qu'il trouve également dangereux ces grands bus, il y a eu plusieurs incidents ou accidents sur la route qui longe l'église.

M. Gérard Produit répond que les moments d'affluence sont les mêmes partout : donc on ne peut pas mettre des petits bus sur d'autres lignes à certains moments. Economiquement ce n'est pas raisonnable. Pour obtenir les habitudes, il faut des récurrences. Si l'on ne met pas de bus à certains moments car il n'y a pas ou peu de passagers : il faut avoir une application pour savoir quand le bus passe. Ceci est le fonctionnement humain : si on change constamment les horaires, on ne sait plus quand le bus passe donc on ne prend pas les transports publics. Il comprend l'incompréhension de certains à voir les bus vides. Il faut trouver un équilibre.

M. Guy Humbert est le délégué de la commune à la Région et il a voté pour le préavis. Malheureusement, c'est frustrant car Marchissy n'a pas beaucoup de voix au Conseil intercommunal. Si les grandes agglomérations, comme Gland et Nyon, acceptent, c'est quasi sûr que le vote est fait. On ne voit pas beaucoup la couleur des projets.

M. Gérard Produit répond que la question est là sur un mode de fonctionnement. Il rappelle que plusieurs citoyens descendent travailler en pleine et qu'ils utilisent les infrastructures. On ne pénalise donc pas les petites communes. Il rappelle, qu'au Conseil



intercommunal, chacune des communes a au moins deux voix, puis une voix par mille habitants. Finalement chaque commune paie en fonction de son implication.

M. Boris Mury précise que le gros projet de la gare de Gland bénéficie beaucoup aux petites communes également. Un autre exemple, pour les lignes d'exploitation régionales, Gland et Nyon ont des frais liés à ces lignes : ils doivent construire des quais et des gares pour les bus. Ces frais sont à la charge de ces communes. Nyon paie également énormément pour les lignes urbaines car la ville est bien desservie. Toutefois, la commune paie toute seule.

M. Guy Humbert demande simplement à ne pas oublier les communes du haut.

M. Michel Jotterand témoigne. Il prend rarement le bus : en général, quand il part en vacances, en-dehors des heures de pointes. Le grand bus n'est pas tout le temps vide. En général, le bus se remplit à Begnins ou se désemplit en montant.

M. Laurent Berseih demande pour les communes qui ne font plus partie de la Région de Nyon, comment vont-elles profiter de cela ? Seront-elles taxées financièrement car elles vont également bénéficier de ces infrastructures.

M. Gérard Produit répond que ceci est l'autonomie communale et c'est un caillou dans une chaussure. Il est en discussion avec les services du Canton : si une commune refuse le préavis, peut-elle avoir la même offre si elle ne paie pas ? Si le Canton finance, il le fait pour l'ensemble des citoyens donc ce que la Région fait, cela les concerne moins. L'objectif est que le maximum de personnes prennent les transports donc pénaliser certaines communes, ce n'est pas la bonne stratégie. Par contre, lorsqu'il y a des alternatives, on va plutôt favoriser les membres de la Région de Nyon que ceux qui n'ont pas payé. Par exemple, il y avait des communes (Féchy, Bougy-Villars, Essertines) hors district qui participaient au projet de 2012. Elles sont sorties du projet pour se concentrer plus sur les projets du district de Morges. Ces communes profitaient de lignes qui se rabattaient sur Rolle. Quand il a fallu réfléchir aux alternatives, cela a été décidé de ne plus desservir ces communes. Dans ce cas-ci, cela a été facile car ces communes se suivent sur un même axe.

Il rappelle que le principal objectif pour lui est d'essayer de garantir que le projet ne se péjore pas. Par contre, il ne peut pas savoir si 40 ou 52 communes participeront au programme : donc l'offre ne pourra pas être la même suivant le financement.

Mme la Présidente remercie les intervenants pour leur présentation.



1. PARTIE STATUTAIRE

Présences : la feuille de contrôle des présences annonce 32 membres présents et 9 excusés.

Procès-verbal : avec une abstention, le procès-verbal de la dernière assemblée est accepté.

2. PRÉAVIS MUNICIPAL N°4-2023 : ARRÊTÉ D'IMPOSITION 2024

M. Christophe Bovy nous lit le rapport de la commission de gestion.

„ Les documents nous étant parvenus préalablement, la discussion fût brève et succincte.

En effet, le contexte général se présente sans différence notable par rapport à l'année écoulée et compte tenu des éléments rapportés par notre Syndic sur l'exercice à venir, la Commission de gestion et des finances propose d'accepter le préavis cité en titre tel que rédigé et présenté."

Mme la Présidente ouvre la discussion.

Personne ne souhaitant prendre la parole, nous passons au vote.

VOTE :

A l'unanimité, le Conseil général de Marchissy décide d'adopter l'arrêté d'imposition 2024 tel que présenté.

3. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

INFO COUPE DE BOIS CHEMIN DES DOUCHES

M. Luc Mouthon précise qu'il y a beaucoup de coupe de bois sec (bostryches, sécheresse). Un contrôle de sécurité est fait deux fois par année. Il y aura donc un grand trou au chemin des Douches pour éliminer le danger (chute d'arbres).

M. Eddy Antonelli demande si l'on peut vendre ce bois sec ?

M. Luc Mouthon répond qu'il est commercialisé pour le bois-énergie.



M. Mike Humbert demande si le chemin peut être débroussaillé par les bûcherons car cela devient compliqué d'y passer, il est envahi par les ronces.

M. Luc Mouthon répond que cela est prévu, il y a du retard peut-être cette année.

CAREMENS

M. Jean-Jacques Nicolet indique que le projet CareMENS touche les personnes qui vivent avec des personnes âgées. Demain a lieu une information pour comprendre les difficultés liées à l'âge ou celles pathologiques et auxquelles il faut être attentif le plus tôt possible.

PLACE DE JEUX

M. Jean-Emile Humbert rappelle que la nouvelle place de jeux a pu rouvrir cette été. Les bûcherons devaient refaire la barrière en septembre mais il y a eu un souci de machines. Les travaux se feront donc au printemps prochain avec en plus la réfection de la piste de pétanque. Une petite inauguration officielle sera célébrée.

Mme Tamara Leonardi Mière a remarqué que la table était également en mauvais état.

M. Jean-Emile Humbert répond qu'il l'a constaté et il l'a donc prévue au budget.

5. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

M. Jean-Daniel Durussel revient sur le sujet de l'eau. Cet été, en cause d'une mésentente entre les villages, nous avons dû nous rendre aux fontaines, aux bossettes. Il nous faut donc prévoir le futur.

M. Jean-Claude Bays précise qu'il y avait dix-sept communes en manque d'eau. Donc Marchissy n'est pas en tête. Les citoyens n'ont jamais manqué d'eau potable. Douze points d'eau ont été mis en place dans le village pour les arrosoirs. Un bassin de 15'000 litres a été mis en place au Mottaz : les agriculteurs ont été d'une aide précieuse. Nous avons été pomper de l'eau à Bassins pour amener de l'eau au bétail qui se trouvait en montagne. Nous avons dû diminuer un peu la prise d'eau à Longirod car St-George a eu plusieurs soucis (dizaine de fuites dans les canalisations, pompe qui lâche). Il ajoute que Nyon et alentours ont levé la restriction seulement aujourd'hui. En ce qui concerne le futur, il reviendra avec un projet au prochain Conseil car les réservoirs doivent être remis aux normes.

M. Jean-Daniel Durussel demande si nous avons des problèmes de source ?



M. Jean-Claude Bays répond que les sources ne sont pas généreuses en ce moment dû au manque de pluie.

M. Eddy Antonelli demande si les tests de sondage à la Combe des Fontaines donnent quelque chose ?

M. Jean-Claude Bays répond que oui : il est prévu un barrage sous-terrain afin de conserver l'eau de l'hiver pour l'été. Il y a un potentiel mais il faut trouver le financement.

M. Arnaud Pernet a entendu que l'électricité allait augmenté l'année prochaine. Pour les éclairages publics, est-il envisagé de les éteindre la nuit ? Et Marchissy n'a pas participé à l'événement la nuit est belle, est-ce que ce n'est pas possible techniquement d'éteindre les éclairages, sinon pourquoi ?

M. Jean-Emile Humbert rappelle qu'il est interdit d'éteindre l'éclairage à proximité des passages piétons. De gros efforts ont été faits car toute la route des Montagnes est illuminée aux LED : la consommation a donc bien diminué.

Mme la Présidente donne une information sur la loi sur les communes. Concernant les présences au Conseil, il est toujours possible de venir se faire assermenter à chaque séance. Toutefois, si un Conseiller n'est pas présent deux fois de suite sans excuse valable, il est considéré comme démissionnaire. Cette loi permet de ne pas avoir de problème de quorum lors de prochaines séances.

Mme la Présidente donne rendez-vous probablement pour un Conseil extraordinaire le mercredi 15 novembre et le dernier Conseil général de l'année est agendé au lundi 11 décembre.

La séance est levée à 22h50.

La Présidente

La secrétaire